

Ceilhes le 22 Octobre
2005

Lettre ouverte aux Ceilhoises et aux Ceilhois

Suite à la très lourde condamnation en première instance par le tribunal de Montpellier, ce 26 septembre 2005 du maire de notre commune, Mr Abdelkader Ahmed, nous conseillers municipaux :

Cambon Jacques, Chibaudel Luc, Crebassa Annie, Libouban Nathalie, Rouquet Alain, Vayssat Nathalie,

estimons que le contrat moral entre la population et le maire a été rompu.

Nous pensons que tout élu de la république, dans cette situation, malgré la présomption d'innocence que confère un éventuel appel, doit démissionner de tous ses mandats électifs . La seule démission de la fonction de maire ne suffit pas.

A ce jour, Mr Abdelkader est toujours membre du conseil municipal.

C'est pourquoi, nous les signataires avons décidé, pour ne pas cautionner cet état de fait, de démissionner de la fonction municipale pour laquelle vous nous avez élus.

C'est avec responsabilité et gravité que nous avons pris cette décision.

Une condamnation de cette importance liée à la présence de Mr Abdelkader au conseil municipal ne peut que jeter le trouble dans la population et éclabousser notre assemblée ... et cela au delà même de notre commune.

Un tel évènement ne peut et ne doit se régler qu'en repassant tous devant les électeurs.

Cet épisode fâcheux est regrettable pour tous, il trouble la quiétude de notre paisible village .

La probité, le désintéressement personnel, le sens des valeurs républicaines, le respect de la parole donnée aux électeurs doivent en permanence et quelles que soient les circonstances guider nos actes.

En restant attentifs au déroulement de la vie de notre village, en regrettant que cette affaire ne se soit pas réglée dans la tradition républicaine, c'est à dire rapidement, soyez certains, Ceilhoises et Ceilhois de notre dévouement permanent au service de notre commune.

